



Conseil de Développement Durable en Commun
Grand Amiénois

Président

Président du Comité de Bassin
Agence de l'eau Artois-Picardie
200, rue Marceline – BP 80818
59508 Douai Cedex
Amiens, le 2 MAI 2025

Affaire suivie par Arnaud LESCROART

conseildeveloppement@grandamiinois.com

Objet : Réponse au questionnaire avenir de l'eau

Monsieur le Président,

Vous avez lancé une consultation sur l'avenir de l'eau à l'échelle de l'agence Artois-Picardie en novembre 2024. Plusieurs questions ont été posées en vue d'obtenir l'avis des citoyens sur la priorisation des actions du futur SDAGE 2028-2033.

J'ai le plaisir de vous indiquer qu'en tant que Président du Conseil de Développement Durable du Grand Amiénois, j'ai réuni dans ce but les membres du Groupe de Travail EAU plusieurs fois au cours des derniers mois. Vous trouverez ci-dessous des réponses étayées aux questions, reflétant l'avis de citoyens concernés sur le territoire du Grand Amiénois.

Les membres du Groupe de Travail EAU et moi-même restons à votre disposition si vous souhaitez approfondir les échanges avec un groupe citoyen avisé en ce sens.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président

Philippe MAGNIER

Question Gouvernance :

À quelle échelle souhaiteriez-vous être davantage impliqué dans la gestion de l'eau ?

- À l'échelle du bassin, via le SDAGE
- À l'échelle du territoire, via le Schéma d'Aménagement et Gestion des Eaux (SAGE)
- Je ne souhaite pas être davantage impliqué

Il est rappelé la « hiérarchie des normes » : les directives du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) sont des orientations à l'échelle de l'ensemble de l'Agence de l'Eau. Ces orientations se traduisent en objectifs / actions qui s'imposent à l'échelle des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) qui sont inclus dans le périmètre du SDAGE. A noter que chaque SAGE a ses spécificités qui l'individualisent par rapport aux autres, et correspond à un bassin versant identifié.

Les Commissions Locales de l'Eau (CLE) sont créées par le Préfet, chargées d'élaborer de manière collective, de réviser et de suivre l'application de leur SAGE. Leur noyau décisionnel est donc la CLE, qui organise la démarche sous tous ses aspects : déroulement des étapes, validation des documents, arbitrage des conflits, mais aussi suivi de la mise en œuvre. Une fois le SAGE adopté, la CLE veille à la bonne application des préconisations et des prescriptions inscrites dans le SAGE, ainsi qu'à la mise en place des actions.

La CLE est présidée par un élu local et est composée de trois collèges, dont les représentants sont nommés par arrêté préfectoral : les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux (au moins la moitié des membres de la CLE) ; les usagers (agriculteurs, industriels, etc.), les propriétaires fonciers, les organisations professionnelles et les associations concernées (au moins le quart des membres) ; l'État et ses établissements publics (au plus le quart des membres).

Le territoire du Grand Amiénois est réparti entre les SAGE de Somme aval, Haute Somme et Authie. Chacun de ces SAGE se caractérise par des natures d'activité (économiques, habitat, etc...) et des emplois de l'eau qui ne sont pas nécessairement analogues à ceux des autres bassins versants voisins. Dans le cadre du territoire du SAGE Haute Somme, une part notable de l'emploi de l'eau est consacré aux grandes cultures, qui ont des incidences sur la qualité chimique de l'eau qui retourne à la nappe ou dans les cours d'eau.

Le SAGE Somme aval « hérite » (pour partie) de la qualité de l'eau qui s'écoule d'amont en aval. Un droit de regard sur l'activité de consommation d'eau devrait permettre de mieux connaître l'état de la situation locale ; de disposer d'une meilleure vision globale d'amont en aval.

La question a été posée sur pertinence de l'existence de 2 SAGE, Somme amont et aval. Est-elle (toujours) avérée ? N'y aurait-il pas plutôt intérêt à réunifier ce qui à l'échelle du bassin versant de la Somme ne fait qu'une unité d'ensemble ? Des éléments de réponse ont été fournis par un autre membre du CDD :

- Il existe des commissions inter SAGE qui réunissent les membres des CLE correspondantes. Ces commissions abordent des sujets transversaux intéressant les périmètres et les acteurs de tous les SAGE impliqués.
- En outre, certains problèmes territorialisés ne concernent pas tous les acteurs, et notamment ceux très éloignés géographiquement de problèmes à traiter. Le risque est ici de démotiver les acteurs non concernés par un problème d'un autre territoire de SAGE.

Concernant la gestion du risque d'inondation entre les intercommunalités couvertes par le même territoire de SDAGE, la Préfecture a rappelé l'intérêt à la solidarité inter territoires. En effet, le périmètre des collectivités ne se cale pas sur celui des bassins versants, et la coopération entre collectivités concernées par le même cours d'eau

Concernant la gestion des rivières, les Associations Syndicales Autorisées (ASA) remplacent les anciens syndicats de rivière. Leur fonction est d'établir un programme d'entretien et la gestion des cours d'eau. Dans la Somme, il existe des ASA relativement anciennes.

La réponse fournie par les membres a convergé pour une implication dans la gestion de l'eau à l'échelle du territoire (encore faut-il que les contours du SAGE soient pragmatiques).

Question changement climatique :

Selon vous, sur le bassin Artois- Picardie, sur quels impacts du changement climatique devons-nous travailler en priorité ?

- Les sécheresses
- Les risques (inondations, submersion marine, érosion du littoral, ...)
- La santé et l'insécurité alimentaire
- La modification et la perte de biodiversité (terrestre, marine, aquatique)

Sur l'année 2022 jusqu'à l'été 2023, il n'y a pas eu de recharge significative des nappes phréatiques. Les territoires entraînent progressivement en situation de baisse significative de la ressource en eau. Cette situation n'avait pourtant rien à voir en ampleur avec ce que le Sud de la France a connu sur la même période en matière de sécheresse.

L'automne puis l'hiver 2023 et le printemps 2024 ont généré au cas par cas pour les territoires des problèmes différents de saturation des sols en eau.

Le Canal Seine Nord Europe a été évoqué au titre de l'alimentation en eau localement à devoir lui fournir pour son maintien à niveau. Même s'il y aura des pertes (fuites, prélèvements, évaporation), globalement il est prévu que l'ouvrage soit moins consommateur d'eau que les ouvrages précédents : l'eau sera réemployée au mieux sur la longueur du réseau.

Le CESER Hauts-de-France a édité il y a plusieurs mois un nouveau rapport de l'impact prévisionnel du CSNE dans les années à venir, en termes d'opportunités, de craintes par rapport au climat, mais aussi d'augmentation à terme de la biodiversité aquatique.

Les réponses proposées ont été considérées, par les membres participants, selon les enjeux qui semblent être ceux prioritaires de notre territoire. Chacun des critères a été comparé par rapport aux autres réponses. Les membres ont déterminé l'ordre décroissant des priorités suivant :

1. La santé et l'insécurité alimentaire
2. Les sécheresses
3. La modification et la perte de biodiversité (terrestre, marine, aquatique)
4. Les risques (inondations, submersion marine, érosion du littoral, ...)

Question sécheresse :

Selon vous, sur le bassin Artois-Picardie, quelles actions devons-nous proposer pour limiter notre sensibilité à la sécheresse ?

- Réduire tous les prélèvements toute l'année
- Réduire les prélèvements uniquement en période de crise
- Adapter les usages aux ressources disponibles dans le contexte du changement climatique

De la même manière que pour la question précédente, chaque proposition présentée dans le document a été analysée au regard des autres.

Il n'a paru opportun à personne de proposer comme thème prioritaire la réduction des consommations en période de crise. Au contraire, il a semblé être plus vertueux de proposer une limitation des consommations à l'année pour tous les usages, pour apprendre à consommer moins et mieux. Et lorsqu'ensuite il y aura de nouveaux épisodes de diminution de la ressource, d'une part des efforts auront été réalisés auparavant pour retarder la survenue de ces épisodes ; et d'autre part d'autres mesures, complémentaires et adaptées à la période de crise, seront appliquées au cas par cas.

*

La Somme est un bassin de consommation de 125 M m³ d'eau par an, dont :

- 23 % du volume prélevé par 130 points de pompage pour l'industrie
- 33 % du volume prélevé par 1000 points de pompage pour l'agriculture
- 44 % du volume prélevé par 370 points de prélèvement pour l'eau potable (particuliers, collectivités...).

Dans la part de consommation d'eau pour l'agriculture, 2 faits qui peuvent surprendre ont été évoqués : l'irrigation des champs durant les épisodes de pluie, et (inversement) l'irrigation en pleine chaleur en journée.

- Pour ce qui est de l'arrosage en journée, aux périodes de grande chaleur, il a été exposé que le stress hydrique peut entraîner une déformation de la silhouette ou un volume inférieur des légumes ; alors que dans le même temps, les consommateurs attendent de beaux légumes sans excès de fibres (ex : les haricots verts, pour être extra fins, ont besoin de beaucoup plus d'irrigation que les haricots fins ou les mange-tout...). D'où un besoin d'arrosage régulier des plants et légumes pour optimiser le volume de la production qui sera classé conforme aux attentes des industriels et des consommateurs.
Par ailleurs, certaines études (Cemagref, INRA) démontrent que l'arrosage diurne contribue à une saturation en eau de l'air du champ, et réduit la température des plants, donc des besoins en réhydratation. Par conséquent le volume d'eau consommé est inférieur à celui qui aurait été utilisé à des horaires moins chauds mais qui auraient généré un stress hydrique de plusieurs heures pour la plante.
- Il a été également expliqué que la nuit est la période où il y a davantage de vent ; et que ce surcroît de vent perturbe la régularité de l'arrosage sur les surfaces. D'où l'arrosage en journée pour réduire l'effet dispersant du vent.

**

L'enjeu de la réduction de la consommation d'eau porte sur la longue durée, avant de porter ponctuellement sur les périodes de crise. L'enjeu est donc de savoir réduire et de s'organiser pour consommer l'eau autrement que jusqu'à présent. Ce qui revient à classer les réponses ainsi :

1. Adapter les usages aux ressources disponibles dans le contexte du changement climatique
2. Réduire tous les prélèvements toute l'année
3. Réduire les prélèvements uniquement en période de crise

Compte tenu de la part de la consommation d'eau domestique, il serait judicieux d'ajouter une 4^{ème} action de sensibilisation à destination du grand public en vue de faire passer le message sur la nécessité de réduire la consommation régulière d'eau (même si on sait par ailleurs qu'à l'échelle de notre territoire, le volume d'eau moyen consommé par habitant est en-dessous de la moyenne nationale).

Question Qualité de l'eau sur le bassin Artois-Picardie :

Quelles actions devons-nous proposer pour améliorer la qualité de l'eau ?

- Prévenir des pollutions accidentelles
- Réduire les émissions polluantes
- Restaurer les milieux aquatiques

Les échanges ont porté sur les sources/événements de contamination de l'eau. Au regard notamment :

- des conséquences de l'incendie d'un centre de collecte et de tri des déchets recyclables de fin janvier dernier sur Amiens, et ayant conduit à un arrêté préfectoral interdisant la pêche de poisson d'Amiens jusqu'à l'estuaire (cf écoulement des eaux polluées par l'incendie dans le réseau pluvial, donc sans aucun retraitement ou filtrage),
- de l'interdiction de baignade depuis plusieurs années sur la commune du Crotoy (à la différence de communes voisines qui disposent du pavillon bleu) en raison des rejets d'eaux usées non traitées, la réduction des émissions polluantes a été jugée prioritaire.

Considérant par ailleurs :

- que les pollutions accidentelles font référence à des cas où la prévention et le contrôle des équipements, des infrastructures et des procédures n'auraient pas été suffisamment à même d'éviter ces désordres,
- mais aussi puisque la surveillance et le contrôle des activités ou des aménagements susceptibles de polluer est assurée par les services de l'Etat,

la proposition d'action prioritaire relative à la prévention des pollutions n'a pas été retenue prioritaire aux membres du GT ; au profit de la restauration des milieux aquatiques. Les membres ont déterminé l'ordre décroissant des priorités suivant :

- | |
|--|
| <ol style="list-style-type: none">1. Réduire les émissions polluantes2. Restaurer les milieux aquatiques3. Prévenir des pollutions accidentelles |
|--|

Question Eaux pluviales urbaines :

Quelles actions devons-nous mener pour gérer les eaux pluviales en zones urbaines ?

- Aider les actions à l'échelle de l'habitation
- Dynamiser les actions à l'échelle du quartier
- Structurer la gestion à l'échelle de la ville

Les moyens d'action à l'échelle de l'habitation ne sont pas identiques pour les logements individuels et pour les logements collectifs. En effet la présence de jardins ou cours ou courettes dans l'habitat individuel se caractérise souvent par des possibilités de retour à la terre (infiltration à la parcelle dans les quartiers pavillonnaires), et où des aides (du Conseil Départemental) existent pour cofinancer l'achat de récupérateurs d'eau.

De même, des solutions d'infiltration ou de réemploi sont plus facilement mises en œuvre dans les constructions neuves ; mais plus difficilement réalisables dans l'ancien. Il existe donc, au moins pour partie, des actions pour le réemploi ou le retour immédiat de l'eau de pluie à la terre. Cette proposition ne semble donc pas prioritaire.

A l'échelle des quartiers, des endroits d'infiltration peuvent être aménagés ou réaménagés afin de limiter les écoulements et les concentrations d'eaux des précipitations. Toutefois, c'est bien à l'échelle de l'ensemble des villes que l'ingénierie et le management de ces problématique doit s'organiser et faire mettre en œuvre les solutions à l'échelle des quartiers et des bâtiments.

Les membres ont par conséquent déterminé l'ordre décroissant suivant :

- | |
|--|
| <ol style="list-style-type: none">1. Structurer la gestion à l'échelle de la ville2. Dynamiser les actions à l'échelle du quartier3. Aider les actions à l'échelle de l'habitation |
|--|

Question Erosion des sols :

Quelles actions devons-nous proposer pour réduire l'érosion des sols ?

- Prévenir en tout endroit les coulées de boues
- Réduire l'érosion des sols sur les territoires affectés par les coulées de boues avec des techniques vertes
- Prévenir les dommages générés par les coulées de boues

L'action de prévention consistant ici à communiquer et sensibiliser les habitants sur les risques de coulées semble la première des actions à réaliser en vue de faire adhérer au plus vite le plus possible de monde et d'acteurs concernés. S'en suivent la prévention en tout point des territoires, puis l'intervention sur les sites déjà concernés, où des actions sont possiblement déjà en cours d'étude et/ou de réalisation. Ce qui revient à classer les réponses ainsi :

- | |
|---|
| <ol style="list-style-type: none">1. Prévenir les dommages générés par les coulées de boues2. Prévenir en tout endroit les coulées de boues3. Réduire l'érosion des sols sur les territoires affectés par les coulées de boues avec des techniques vertes |
|---|

Question Espace de Bon Fonctionnement :

Quelles actions devons-nous proposer pour mieux gérer l'Espace de Bon Fonctionnement des cours d'eau ?

- Assurer la continuité écologique
- Déconstruire pour renaturer
- Préserver les annexes alluviales
- Maitriser l'urbanisation dans le lit majeur

L'idée de déconstruire des lieux de vie chargés d'histoire et de souvenirs pour leurs occupants ou utilisateurs, a une incidence certaine sur les habitants concernés. Une action de déconstruction passe nécessairement par une concertation entre les acteurs intervenants et les habitants ou usagers concernés. Elle doit passer aussi par une explication objective et illustrée de l'état de dégradation de la situation à traiter ainsi que des perspectives conséquentes au changement - restauration du lit de la rivière.

Toutefois, la chose qui semble être absolument prioritaire à faire réaliser sur ce thème passe par la maîtrise de l'urbanisation dans le lit majeur des cours d'eau.

La préservation des abords des cours d'eau, des zones d'expansion des crues a été jugée également indispensable.

La présence de nombreux seuils, issus de l'aménagement des rivières au cours des siècles antérieurs pour exploiter la force hydraulique (cf. moulins à eau) pose dorénavant plus de problèmes en raison du manque d'entretien et de gestion (dégradation, sédimentation, rupture de la continuité écologique). Le maintien de seuils non exploités peut poser question.

Pourtant, dans le cadre des politiques actuelles d'encouragement à la production d'énergies décarbonées ou renouvelables, les seuils de rivière qui sont suffisamment en bon état et dont les caractéristiques de hauteur de chute le permettent peuvent être aménagés pour de la production hydroélectrique. Reste à s'assurer que les systèmes pour le passage des poissons soient réellement efficaces et ne présentent aucun risque lors du franchissement par ces derniers.

Les membres ont par conséquent déterminé les priorités décroissantes suivantes :

- | |
|---|
| <ol style="list-style-type: none">1. Maitriser l'urbanisation dans le lit majeur2. Préserver les annexes alluviales3. Assurer la continuité écologique4. Déconstruire pour renaturer |
|---|

Question Biodiversité :

Quelle est la priorité pour protéger la biodiversité ?

- Préserver les milieux naturels
- Limiter les espèces exotiques envahissantes
- Réduire la pollution des eaux, des sols et de l'air
- Protéger les espèces sauvages

Il est apparu à tous les participants que la lutte contre les espèces invasives était la priorité la plus importante pour préserver les espèces endogènes souvent plus fragiles que leurs concurrentes exotiques.

La préservation des milieux naturels a été jugé indispensable pour ensuite parvenir à la protection des espèces sauvages. Par conséquent, les membres ont déterminé l'ordre des priorités suivant :

- | |
|--|
| <ol style="list-style-type: none">1. Limiter les espèces exotiques envahissantes2. Préserver les milieux naturels3. Protéger les espèces sauvages4. Réduire la pollution des eaux, des sols et de l'air |
|--|

Question Zones humides :

Pour les zones humides du bassin Artois-Picardie, quels services devons-nous protéger ?

- Adaptation au changement climatique (îlot de fraîcheur, puits de carbone, ...)
- Développement socio-culturel (activités de loisirs)
- Réservoir de biodiversité
- Activité économique (tourisme, élevage, bois)

Les réservoirs de biodiversité, tels qu'ils sont encore riches de leur composition et de leur diversité actuelle, doivent être pris en considération et être protégés en toute priorité. Néanmoins, l'adaptation au changement doit aussi se préparer, progressivement et avec discernement secteur par secteur.

Les activités anthropiques trouvent ensuite leur place dans ces écosystèmes, en privilégiant les activités nourricières avant celles pouvant causer des désordres par des tiers extérieurs au territoire concerné.

Les membres ont classé les priorités suivantes :

- | |
|--|
| <ol style="list-style-type: none">1. Réservoir de biodiversité2. Adaptation au changement climatique (îlot de fraîcheur, puits de carbone, ...)3. Activité économique (tourisme, élevage, bois)4. Développement socio-culturel (activités de loisirs) |
|--|

**

Question substances dangereuses

Selon vous, quelles solutions devons-nous proposer pour agir contre les substances dangereuses ?

- Surveiller les substances existantes et déjà utilisées
- Améliorer la connaissance sur les substances d'intérêt émergent
- Promouvoir les actions visant à réduire les substances existantes

Les premières remarques ont porté sur les produits phytosanitaires et les pesticides. Le projet de loi¹ d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture redonne le choix de recourir aux produits phytosanitaires et pesticides. Les terres agricoles sont déjà profondément et durablement touchées par les effets de ces produits : les pesticides continuent à descendre vers les nappes phréatiques.

Ces substances utilisées ont un impact négatif sur la qualité de l'eau ; mais ce n'est pas le SDAGE qui est en capacité de s'opposer ou d'encadrer les emplois de ces substances ni les effets environnementaux qu'ils génèrent.

Les membres se sont posé la question d'identifier des propositions pour essayer de réduire les contraintes des recours aux pesticides.

La question du revenu agricole a été évoquée également. Au-delà des bénéfices réalisés de leur côté par les producteurs de produits phytosanitaires et d'engrais chimiques, il faut considérer que le recours à ces produits rassure les agriculteurs qui y ont recours pour améliorer leur volume de production.

La question de la conversion en agriculture biologique (et de l'accompagnement nécessaire de chaque exploitation en conversion sur x années) a été évoquée comme une alternative au recours aux pesticides, insecticides, engrais chimiques.

L'article du Courrier Picard du 24 février² est une enquête réalisée auprès des consommateurs sur l'eau du robinet. Il y apparaît que la majorité des habitants des Hauts-de-France ont une défiance quant à la qualité de l'eau de réseau qui leur est servie.

La question des substances toxiques ne concerne pas que les produits phytosanitaires, il y a également les produits hérités de l'histoire du XX^{ème} siècle : dégradation des amorces des obus de la 1^{ère} guerre mondiale, déversement de pyralène (isolant qui était utilisé dans les transformateurs électriques).

De même, concernant les centres d'enfouissement sans tri, la responsabilité des opérateurs est limitée dans le temps (30 ans). Au-delà, si un problème apparaît sur ou sous ce site, la prise en charge de la pollution reviendra au secteur public.

Concernant les produits émergents évoqués dans le questionnaire, leur surveillance et leur limitation / restriction dépasse le cadre de compétence du SDAGE.

Les membres ont déterminé l'ordre décroissant des réponses prioritaires suivant :

- 1. Promouvoir les actions visant à réduire les substances existantes**
- 2. Améliorer la connaissance sur les substances d'intérêt émergent**
- 3. Surveiller les substances existantes et déjà utilisées**

¹ La loi a été votée 2024 par l'Assemblée Nationale puis en février 2025 par le Sénat ; mais elle fait l'objet actuellement d'un recours auprès du Conseil Constitutionnel.

² L'article est disponible dans Whaller/Eau/Fichiers/Qualité de l'eau/Divers.

Question captages prioritaires pour l'eau potable

Qui doit fournir le plus d'efforts pour réduire la consommation en eau potable ?

- Réduire la consommation chez soi
- Réduire la consommation d'eau potable à l'échelle de la ville
- Réduire la consommation des autres usages (activité économique, agricole, loisirs, ...)

Les propositions fournies ci-avant ont semblé être imprécises ou incomplètes au regard des participants.

Par ailleurs, le document ne fait état d'aucune mesure concrète, d'action pour atteindre ces objectifs. Il n'est alors pas facile de sérier des propositions sans en connaître les sous-entendus. Enfin, le document n'apporte aucune information sur les volumes consommés par type d'acteur cité dans les propositions de réponse, ni quelle comparaison de chacun de ces acteurs avec d'autres analogues sur d'autres territoires en France et à l'étranger. Cela revient à faire des choix hasardeux.

Les actions correctrices à proposer doivent être adaptées à chaque type d'acteur désigné ; mais rien n'est précisé dans le document.

Parmi les réponses non évoquées, se pose le sujet des fuites des réseaux d'adduction. En moyenne en France, 20 % de l'eau puisée disparaît du réseau avant son emploi. L'âge moyen des réseaux, l'état des joints, la corrosion... sont en cause pour cette perte ; au total, près d'1 Milliard de m³/an, selon l'OFB. La France est un des pays où le taux d'emploi de l'eau pompée est le plus bas. A l'inverse, des pays comme l'Italie et l'Espagne ont fait de gros progrès en la matière.

Dans la Somme, le prélèvement total en eau de nappe phréatique est de l'ordre de 125 M m³/an. Près d'1 litre sur 4 prélevé ne parvient pas à sa destination d'usage et se perd dans les fuites des réseaux. Pourtant, un recours à l'énergie électrique a été nécessaire pour pomper et verser l'eau dans les réservoirs avant de partir dans le (puis du) réseau. Le coût énergétique en pure perte pour le pompage de cette eau qui ne sera pas distribuée est de près de 1 M€/an (cf 4,7 GWh à 192 €/MWh).

Quant au réseau d'AEP dans le département, il est de 13 000 km, mais ne fait l'objet que de moins de 50 km de rénovation par an.

**

Le prix moyen de l'eau pompée dans le département est de 2,26 €/m³. Les écarts de tarif au m³ sont notables : les prix sont de 0,86 €/m³ au plus bas relevé, et de 3,66 €/m³ au plus haut relevé. Dans le département, il est constaté que la consommation moyenne par habitant est en-deçà de la moyenne nationale.

La façon d'utiliser l'eau en France n'a pas encore fait sa révolution : actuellement le cycle de l'eau exploitée est à usage unique. Il n'y a pas de réemploi des eaux usées et qui pourraient encore servir à des usages tiers : arrosage des espaces verts, remplissage des chasses d'eau, etc...

**

Il a été relevé l'importance à réaliser de façon plus intelligente les pompages pour l'agriculture, par ex :

- La nuit lorsque les températures ont baissé et qu'il n'y a provisoirement plus d'exposition directe au soleil
- Lorsqu'il pleut sur des champs de pomme de terre en été, il n'est pas nécessaire de les irriguer au même moment.

Pour parvenir à un état des lieux - avant même un résultat sur la proposition de réduction dans les ménages -, il importera que tous les foyers soient équipés de compteurs individuels d'eau ; ce qui n'est pas encore le cas dans de très nombreux immeubles collectifs.

Au regard de ces éléments, les membres ont priorisé les réponses comme suit :

- 1. Réduire la consommation chez soi**
- 2. Réduire la consommation d'eau potable à l'échelle de la ville**
- 3. Réduire la consommation des autres usages (activité économique, agricole, loisirs, ...)**

Le réemploi de l'eau est un sujet qui mérite amplement d'être travaillé en urgence.

Le principe actuel de la consommation, consistant à consommer de l'eau potable pour un usage unique, puis son rejet et le pompage à nouveau d'eau potable, est extrêmement consommateur sur l'eau disponible dans les nappes phréatiques.

Or, la qualité de l'eau rejetée ne justifie pas qu'elle soit systématiquement envoyée en épuration.

Pour de nombreux cas domestiques, industriels ou publics, il serait judicieux de prendre un peu de temps pour réfléchir à un réemploi de l'eau tirée quelques instants auparavant et qui est encore acceptable dans d'autres usages qui ne nécessitent pas une qualité parfaite de l'eau. Parmi les cas de figure qui doivent faire l'objet d'une sensibilisation à cette économie de consommation d'eau :

- ✓ l'arrosage du jardin, des plantes, du potager
- ✓ l'utilisation en chasse d'eau des sanitaires
- ✓ le nettoyage à haute pression (espaces publics, récoltes de légumes de terre, etc...)
- ✓ l'eau de sprinklage (sous certaines réserves préalables naturellement...)
- ✓ le refroidissement des machines
- ✓ ...

Les autorités publiques ayant la compétence dans le domaine de l'eau ont la charge (morale) de sensibiliser aux économies de consommation d'eau les entités qui peuvent utiliser de l'eau de qualité compatible avec des réemplois.

Pour ce qui concerne les collectivités locales, 2 axes d'accompagnement à l'amélioration de la consommation d'eau :

- ✓ En tant que productrice d'eau potable, dont le réseau n'est pas de bonne qualité d'étanchéité (cf les 20 % d'eau potable perdus dans les réseaux et qui ne sont pas utilisés)
- ✓ En tant qu'utilisatrice d'eau pour l'arrosage des espaces verts, qui peut se faire ponctuellement à partir de la vidange de l'eau de la piscine, etc...

Question inondations

Quelles actions devons-nous proposer pour lutter contre les risques d'inondation ?

- **Préserver le fonctionnement naturel du bassin versant**
- **Réduire la vulnérabilité des territoires**
- **Prévenir les dommages générés par les inondations**
- **Déployer un aménagement du territoire actualisé au regard du changement climatique**

Les échanges ont porté sur les notions amenées par les différentes réponses proposées ; ce qui a généré également beaucoup de questions et d'échanges sur ces notions, et sur le calibrage des ouvrages face à l'évolution qualitative et quantitative des menaces futures.

Il a donc été remarqué nécessaire de prendre en compte le changement climatique en vue ensuite d'adapter les actions et les outils pour y faire face.

La visite de Grouches-Luchuel du 3 février dernier a permis aux participants, dont certains étaient présents à cette réunion, de prendre la mesure concrète du besoin prioritaire de protection des espaces bâtis et/ou habités ; mais aussi que de nombreux types de solutions sont envisageables au cas par cas, site par site.

Des erreurs ont aussi été commises, au fil des années et de la perte de la mémoire collective, en matière d'acceptation de projets en défiance de la nature et de l'eau en particulier ; par exemple en ouvrant à l'urbanisation des secteurs situés dans le lit majeur des rivières, à la place d'anciens plans d'eau asséchés, etc...

En conclusion, les membres ont sérié les propositions de réponse de l'intérêt général vers le particulier, et du court terme vers le futur ; donnant ainsi :

- 1. Déployer un aménagement du territoire actualisé au regard du changement climatique**
- 2. Réduire la vulnérabilité des territoires**
- 3. Préserver le fonctionnement naturel du bassin versant**
- 4. Prévenir les dommages générés par les inondations**

Question milieu littoral et marin

Quelles actions devons-nous proposer pour réduire ces 80 % de déchets provenant de la terre ferme ?

- **Développer des techniques de recyclage de tous les déchets**
- **Organiser les filières de récupération des déchets**
- **Aider à la réduction à la source de notre quantité de déchets**

Les échanges ont porté sur :

- les actions du Conseil Départemental pour le nettoyage des berges et des seuils sur le cours de la Somme qui accumulent des déchets
- la différence entre les déchets flottants et les autres
- la qualité très hétérogène des filières de collecte et de recyclage des matériaux, entre le verre et le papier plutôt bons d'une part, et d'autre part le plastique dont le niveau de recyclage est extrêmement mauvais en France
- l'écart entre l'approche très mauvaise de la France et celle d'autres pays européens (notamment l'Allemagne) en matière de récupération et de recyclage des déchets plastiques

Les membres ont retenu l'ordre suivant des propositions de réponse :

- 1. Aider à la réduction à la source de notre quantité de déchets**
- 2. Organiser les filières de récupération des déchets**
- 3. Développer des techniques de recyclage de tous les déchets**